

La ville de Beaupréau-en-Mauges souhaite communiquer auprès des acteurs économiques de son territoire de façon régulière, via une lettre d'information consacrée aux marchés publics. L'objectif est de vous faciliter l'accès aux marchés publics publiés et de créer un partenariat. Cette lettre se décline en 2 grandes thématiques :

- > l'actualité réglementaire de la commande publique,
- > les projets communaux à venir.

L'actualité réglementaire de la commande publique

L'État a établi le programme "action publique 2017-2022" dans lequel est inscrit **le plan de transformation numérique de la commande publique**. Celui-ci repose sur 3 idées qui sont la simplification, la visibilité et la lisibilité. Il comprend notamment les trois dispositifs suivants :

✳️ **1/ La dématérialisation totale ou "full démat'" des marchés publics arrive à grands pas...**

Soyez prêts à répondre aux marchés publics par voie dématérialisée au 1^{er} octobre 2018, sur la plateforme de dématérialisation de la commune, à savoir Anjou Marchés Publics : <https://www.anjoumarchespublics.fr/> où vous aurez téléchargé le dossier de consultation. **L'accès est gratuit.**

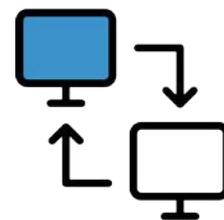
A compter du 1^{er} octobre 2018, la remise en format papier des offres ne sera plus acceptée **hormis pour les marchés inférieurs à 25 000 € HT.**

Il faut anticiper ce changement et dès à présent souscrire **un certificat de signature électronique** auprès d'un prestataire agréé (exemple : Chambre de Commerce et d'Industrie). Vérifiez que les certificats de signature que vous détenez pour des usages comme la déclaration de TVA ne soient pas également utilisables pour les marchés publics.

Vous devrez déposer toutes les pièces exigées dans la consultation sur la plateforme de dématérialisation **Anjou Marchés Publics** et signer électroniquement celles demandées.

✳️ **2/ "Dites-le nous une fois"**

Le principe "Dites-le nous une fois" sera instauré pour tous les marchés et deviendra la règle. Pour un nouveau marché, **vous n'aurez ainsi plus à produire tous les documents justificatifs en cours de validité déjà transmis** dans une procédure antérieure réalisée dans l'année.



✦ 3/ Le DUME

Le DUME (Document Unique des Marchés Européens) **se substitue à la lettre de candidature (DC1) et à la déclaration du candidat (DC2).**

Il correspond au formulaire dématérialisé de la candidature et sera disponible sur la plateforme de dématérialisation.

> La simplification des procédures des marchés

La Ville de Beaupréau-en-Mauges s'engage à **simplifier ses procédures administratives** dès que l'objet du marché le permet.

Ci-dessous, vous pouvez accéder au guide de la dématérialisation des marchés publics pour les opérateurs économiques :



https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/20180601_Guide-MP-dematerialisation-2018-OE.pdf

> Contact du service achats et commande publique

N'hésitez pas à contacter le service pour toutes interrogations sur la réponse à un marché public, obtenir des conseils... :

**Patricia Morinière,
responsable du service,
02 41 71 76 80**

commandepublique@beaupreauenmauges.fr

Les futurs projets communaux

Soyez en alerte sur les marchés de la Ville qui seront publiés sur la plateforme Anjou Marchés Publics, pour les travaux suivants :

- > terrain synthétique de Beaupréau,
- > modernisation et extension du système de sécurité-incendie de la Résidence Autonomie St Jean à Beaupréau,
- > mise aux normes accessibilité bâtiments communaux, 2^{ème} tranche,
- > extension des vestiaires de la salle de sports de Villedieu-la-Blouère,
- > mise en séparatif rue Nationale à la Chapelle-du-Genêt,
- > extension de l'école publique de Gesté,
- > viabilisation du lotissement du Pin-en-Mauges,
- > mise en séparatif rue de Beausse à Jallais,
- > mise en séparatif rue de la Grotte à Villedieu-la-Blouère.

Les avis d'appel d'offres des marchés publics sont également accessibles sur le site Internet de la commune : **<https://www.beaupreauenmauges.fr/vie-municipale/les-marches-publics>**

Les objectifs du service sont :

- > l'accès à tous aux marchés publics,
- > l'égalité de traitement des candidats,
- > la transparence des procédures,
- > le regroupement des achats,
- > l'optimisation des procédures,

en veillant au respect des règles budgétaires et de la commande publique.